

Dans le cadre de son émission obligatoire d'un montant d'un milliard de dirhams (1 000 Mdh), ayant fait l'objet d'une Note d'Information visée par le CDVM en date du 05 janvier 2010 sous la référence VI/EM/002/2010, l'ONCF a clôturé la période de souscription qui s'est étalée sur trois jours, le 18, 19 et 20 janvier 2010.

A titre de rappel, les caractéristiques de l'émission se présentent comme suit :

	Tranche A	Tranche B
Cotation	Cotée à la Bourse de Casablanca	Pas de cotation
Plafond de la tranche (Dh)	1 000 000 000	1 000 000 000
Nombre de titres	Max 10 000 obligations cotées	Max 10 000 obligations non cotées
Valeur nominale	100 000	100 000
Maturité	15 ans	15 ans
Taux de référence	4,12%	4,12%
Prime de risque	100 pb	100 pb
Taux	5,12%	5,12%
Garantie	Aucune	Aucune
Conseiller et coordinateur global de l'opération	CDG Capital	
Membres du syndicat de placement	- CDG Capital (chef de file du syndicat de placement) - Attijariwafa Bank - BMCE Capital	

Les résultats de l'opération sont résumés dans le tableau suivant :

	Nombre de titres demandés	Nombre de titres attribués
A	2 000	687
B	15 100	5 189
C	10 000	3 436
D	0	0
E	2 000	688
TOTAL	29 100	10 000

	Nombre de titres demandés		Nombres de titres attribués	
	TRANCHE A (cotée)	TRANCHE B (non cotée)	TRANCHE A (cotée)	TRANCHE B (non cotée)
A	520	1 480	178	509
B	0	15 100	0	5 189
C	6 500	3 500	2 234	1 202
D	0	0	0	0
E	0	2 000	0	688
TOTAL	7 020	22 080	2 412	7 588

L'émission obligatoire de l'ONCF a ainsi été sursouscrite 2,9 fois, soit un taux d'allocation de 34,36%.

A Etablissements de crédit

B OPCVM

C Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance

D Fonds d'investissement, fonds de pension

E Autres (compagnies financières et la CDG)